

LES CAPORAUX DE SOUAIN



FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE



LES FAITS

(MARS 1915)

Le 7 mars 1915, la 24^e Compagnie du 336^e RI monte à l'assaut dans le secteur du village de Souain, mais est rejetée dans ses tranchées avec des pertes sérieuses. Deux heures plus tard, on fait sortir la 20^e Cie, sans préparation d'artillerie suffisante. Cette dernière est également repoussée « avec des pertes sanglantes ». Dans la nuit du 7 au 8 mars, c'est la 18^e Cie qui reçoit l'ordre d'attaquer par surprise, puis le 8, c'est au tour de la 17^e Cie, sans que jamais les conditions de réussite soient réunies. Le vent violent disperse les obus destinés à la destruction des barbelés. La tranchée française est pilonnée et le réseau est intact. L'attaque est reculée.

Le 9 mars, la 21^e Cie prend les premières lignes à 8 heures du matin. Le vent est toujours violent, trois brèches de 10 à 20m seulement sont faites sur un réseau de 500m. Les hommes n'ont pas récupéré des combats précédents, après plusieurs jours passés en premières lignes dans le secteur du moulin de Souain. Téophile Maupas écrira à sa femme ce jour-là : « *Tous les bonhommes de mon escouade sont blessés, je suis sain et sauf, je viens de passer les heures les plus tragiques qu'il puisse m'arriver* ». Devant leurs yeux s'étend le glacis qui remonte vers les lignes allemandes « *semé de cadavres en tenue bleue des camarades tués dans les attaques de la veille. Dans un état de fatigue et de tension nerveuse, ils attendent jusqu'à 4 heures l'ordre d'attaquer* ». L'attaque a lieu malgré les avis contraires de l'artillerie qui considère inefficace ses tirs de destruction. Au moment de l'assaut, quelques hommes seulement sortent des tranchées, malgré, semble-t-il de graves menaces proférées par le commandant de la brigade, à l'encontre de ceux qui ne sortiraient pas (on aurait menacé de faire tirer l'artillerie française sur les positions tenues par la 21^e Cie). Pourtant, le commandement ne sanctionne pas cette défaillance collective, il se borne à donner l'ordre à la 21^e Cie de recommencer l'assaut le lendemain, 10 mars, pour qu'elle se rachète.

1920. LA GRANDE GUERRE 1914-16. — EN CHAMPAGNE

LES restes du Moulin à vent de SOUAIN, repris aux boches en Septembre 1915.

“ Phot. Express ”

Visé Paris 1120



Restes du moulin de Souain en 1915

Sur le terrain, le lendemain rien n'a changé : la préparation d'artillerie est toujours aussi insuffisante et inefficace, les mitrailleuses allemandes sont toujours aussi meurtrières, les réseaux de barbelés sont toujours aussi infranchissables. A 4 heures 30 du matin, la majorité de la compagnie refuse à nouveau de quitter les tranchées. Des patrouilles sont alors désignées pour sortir. Le caporal Lechat participe à cette mission périlleuse.

LES FAITS (MARS 1915)

Plus tard, un nouvel ordre d'attaque est donné. Cette fois-ci encore, aucun soldat ne quitte la tranchée ! Devant ce nouveau refus, le commandant réagit et fait désigner pour passer devant le Conseil de Guerre 6 caporaux et 18 hommes (1 caporal et 3 hommes par section). Motif : refus d'obéissance en présence de l'ennemi. Les 24 hommes sont traduits devant le Conseil de Guerre de la 60^e division, réuni le 16 mars 1915 à la mairie de Suippes. Le Conseil de Guerre est composé conformément au Code de justice militaire et au décret du 6 septembre 1914 qui établissait les cours martiales aux armées. Aussi bien les dépositions des accusés que les témoins cités (un chef de bataillon du 336^e RI et un aspirant de la 21^e Cie) confirment que les hommes étaient « déprimés », « sans force », « démobilisés ». Il apparaît également que c'est plus par « instinct de conservation » face à un ordre qui les conduisait à une mort certaine que par « refus d'obéissance », que les hommes ne sont pas sortis des tranchées. On pense un moment que le Conseil de Guerre va se ranger à ce point de vue : il acquitte 2 caporaux et 8 soldats dont on n'est pas sûr qu'ils aient entendu l'ordre de se porter en avant. Puis il acquitte les 10 autres soldats.

mars 1915
1915

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° du Jugement : 56

COUR SPÉCIALE DE JUSTICE MILITAIRE

Inventaire des pièces de la procédure suivie dans l'affaire des
nommés : 1° Lechat Lucien, avoué / caporal de la 21^e Cie du 336^e R.I.,
2° Girard (Souin, Victor) caporal de la 21^e Cie du 336^e R.I.,
condamnés à 3° Foulon (Souin, Albert) caporal de la 21^e Cie du 336^e R.I.
par 4° Maupas (Bénoîphile, Albert) 4°
à la peine de condamner à la peine de mort et à la dégradation militaire
le 16 Mars 1915, par le conseil de guerre de la 60^e Division d'infanterie
pour refus d'obéissance en présence de l'ennemi.
Le présent jugement a été exécuté le 17 Mars 1915.

accepté
utroque
C. Cassard
IDEUR
aut
(sauche)
Lechat
ap
Foulon
cha
Devid

Etat du jugement de la Cour spéciale de justice militaire le 16 mars 1915
Ministère de la Défense - www.memoiresdesoldats.com/cg60d.htm/gja/8

Mais, raidissement brutal, pression de la haute hiérarchie ou peur de la contagion devant la multiplication des refus collectifs d'obéissance dans une guerre où la troupe subit des pertes sans rapport avec les maigres résultats obtenus, toujours est-il que le Conseil de Guerre rend à l'unanimité, un jugement inique. Les Caporaux Le Foulon, Girard, Maupas et Lechat « coupables d'avoir à Souain, le 10 mars 1915, refusé d'obéir au lieutenant Morvan commandant de la 21^e Cie qui leur donnait l'ordre de marcher contre l'ennemi » sont condamnés à mort et à la dégradation militaire. Au terme de la loi, le jugement du Conseil de Guerre n'est susceptible ni d'appel, ni de pourvoi. Seul un recours en grâce auprès du Président de la République est possible. Mais, c'est là un droit tout à fait superflu, puisque les malheureux Caporaux sont passés par les armes, en présence de tout le régiment, moins de 24 heures après le jugement.

THÉOPHILE MAUPAS

(1874 – 1915)



T

héophile est né le 3 juin 1874 à Montgardon, dans le département de la Manche. Son père y est instituteur et c'est dans ce village qu'il va passer la première partie de son enfance avec ses quatre frères et sœurs.

Deux des frères de Théophile sont entrés dans les ordres. Et la foi de ce dernier ressort d'ailleurs dans ses lettres. Mais c'est la voix de l'enseignement que choisira notre futur instituteur. Après un an de pension, il obtient le brevet élémentaire et en 1891, il est admis à l'école normale de St-Lô. Bon élève, il fait partie des meilleurs de sa promotion. Théophile a une facilité toute particulière pour la musique et dirige la fanfare de l'école.

« Bon camarade, d'une brusque franchise, serviable, calme, très simple, pas bavard, il ne comptait que des amis. »

Théophile est ensuite nommé instituteur stagiaire à Bréhal en 1894. Il fait son service militaire dans le 136^e Régiment d'Infanterie à partir de septembre 1895, dans la 2^{ème} compagnie dans la musique militaire. A son retour, il s'occupe de la fanfare de Bréhal avec laquelle il reprend des airs militaires. Blanche Herpin (sa future femme) a 11 ans à l'époque et suit ses cours de musique.

En 1899, il a 26 ans quand il épouse Blanche-Ernestine Malard, sa première femme. C'est son frère Auguste qui dirige l'office. Le couple aura une petite fille, Suzanne, née le 26 mars 1901.

En 1900, il est titularisé instituteur-adjoint, mais sa femme souffre de tuberculose. Pour cette raison, il va quitter Bréhal pour se rapprocher de ses beaux-parents. Blanche décède de sa maladie en 1905.

Théophile se remarie en 1907 avec son ancienne élève devenue elle-même institutrice, Blanche Herpin. Le mariage est mal accepté par la famille Maupas, qui ne signera pas l'acte de mariage. Le couple d'instituteurs est ensuite affecté dans la commune de Rouzeville. Le 10 février 1910, ils donnent naissance à une petite Jeanne. La même année, Théophile part pour une période d'exercices dans le 80^e Régiment d'Infanterie. Il sera nommé caporal. En 1912, Blanche et Théophile sont nommés à Le Chefresne, où Théophile s'occupe aussi du secrétariat de mairie.



Théophile Maupas avec ses élèves au Chefresne.

Théophile Maupas a 40 ans quand la guerre éclate. Il est en vacances avec sa femme et ses filles à Saint-Martin-de-Bréhal. Il rejoint sa caserne à St-Lô, et est mobilisé dans le 336^e Régiment d'Infanterie. C'est le 14 octobre 1914 qu'il rejoint le secteur de Suippes, sur le front de Champagne. Le régiment est alors en cantonnement et les territoriaux venus de St-Lô viennent renforcer les troupes. Il y retrouve les caporaux Louis Girard, Louis Lefoulon et Lucien Lechat, déjà sur le front.

Jusqu'à son exécution, le 17 mars 1915, Théophile Maupas écrira de nombreuses lettres à sa femme Blanche, où il livrera ses souffrances et ses espoirs, son amour de la patrie et de sa famille, son sens du devoir et les injustices auxquelles il assiste parfois.



BLANCHE MAUPAS

(1883 – 1962)

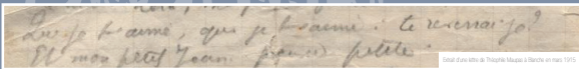


De l'enfance de Blanche, on ne sait que peu de choses. Née à Hudimesnil dans la Manche, de père inconnu, sa mère ne l'a reconnue qu'au bout de 18 jours. Issue d'un milieu rural très modeste, elle a beaucoup souffert de la situation sociale et morale de sa mère. A l'âge de 11 ans, Blanche suit les cours de musique de Théophile Maupas, celui qui deviendra son époux en 1907.

Blanche est une battante. Elle prend finalement sa revanche sociale bien des années plus tard, en passant du statut de petite « bâtarde » à celui d'institutrice respectée.

En épousant Théophile Maupas, Blanche trouve le bonheur et donne naissance en 1910 à une petite Jeanne. Malheureusement la guerre vient rapidement bousculer le quotidien de cette famille. Quand Théophile est mobilisé en octobre 1914, Blanche prend alors en charge la classe de son mari, en plus de la sienne, et le secrétariat de mairie.

Quand elle apprend la nouvelle de l'exécution, Blanche ne veut pas croire à la culpabilité de Théophile, elle cherche à comprendre et à recueillir les témoignages de ses camarades. Ces derniers ont du mal à se livrer, ayant peur des représailles. Blanche leur promet de ne pas dévoiler leurs noms avant la fin de la guerre. Dès 1915, elle contacte la Ligue des Droits de l'Homme, qui soutiendra fortement la jeune femme dans ses démarches.



Détail d'une lettre de Théophile Maupas à Blanche en mars 1915

En septembre 1918, Blanche attrape la grippe espagnole. Elle frôle la mort plusieurs fois, et ce n'est qu'en mai 1919 qu'elle se débarrassera complètement des complications de la maladie. Mais cela ne l'a pas affaibli dans son combat de réhabilitation. Blanche dépose une première demande de révision du jugement auprès de la Cour de cassation en 1921 qui sera rejetée, malgré un dossier comprenant 37 témoignages.



LA TOMBE DU CAPORAL MAUPAS
(d'après Maupas, sa femme veuve)

En 1922, Blanche Maupas est nommée directrice de l'école de filles de Sartilly. C'est la même année qu'elle crée le « Comité Maupas ». Elle sera rapidement rejointe dans son combat par les veuves des trois autres caporaux, et trouvera également un soutien dans les associations d'anciens combattants, de mutilés et d'instituteurs.

En 1923 Blanche fait rapatrier le corps de son mari enterré jusqu'alors à Suippes, dans le cimetière de Sartilly. Et en 1925, un monument dédié aux quatre caporaux de Souain y est érigé.

En parallèle les actions en justice de Blanche, soutenue par la Ligue des Droits de l'Homme, continuent. La médiatisation de son combat aboutira au vote de plusieurs lois.

Le 3 mars 1934, les quatre caporaux sont réhabilités. Blanche Maupas continuera sa carrière d'institutrice jusqu'en 1938, date à laquelle elle prendra sa retraite. Elle décèdera à Avranches en 1962 à l'âge de 78 ans.

LUCIEN LECHAT

(1891 - 1915)



Né au Ferré (Ille-et-Vilaine) le 11 avril 1891, Lucien Lechat a une enfance difficile. Il perd sa mère à l'âge de 7 ans et son père devient infirme quelques temps après. C'est sa soeur qui l'élève. Il quitte rapidement les bancs de l'école et devient garçon de café.

Le 2 octobre 1912, il commence son service militaire au 136^e Régiment d'Infanterie de Saint-Lô, numéro de matricule 3291, soldat de 2^{ème} classe. Il passe par Charlevoix, en août 1914, puis participe à la bataille de la Marne en septembre. Il tombe malade et est évacué sur Saint-Lô. Une fois guéri, il rejoint le 336^e Régiment d'Infanterie. Lucien revoit sa famille une dernière fois, lors d'une permission de 48h. Il passe son premier hiver au front dans le secteur de Souain avec le 336^e. Il est nommé caporal, le 25 janvier 1915.

Après le drame de mars 1915, la famille de Lucien apprend rapidement la nouvelle de sa mort, mais rien sur les circonstances qui l'entourent. L'acte de décès mentionne simplement « Mort pour la France ». C'est en 1920 que Mme Janvier, la sœur du caporal Lechat, apprendra la triste vérité, par l'intermédiaire d'une campagne de presse de la Ligue des Droits de l'Homme, visant à promouvoir la réhabilitation des quatre caporaux. Elle prend alors contact avec Blanche Maupas, la veuve du caporal Théophile Maupas, qui a déjà commencé des démarches pour faire réhabiliter son mari.

C'est un long combat qui commence pour la famille de Lucien Lechat. En 1923, est créé un comité « Lechat », en parallèle à la création du comité « Maupas ». Le but est d'organiser le retour des restes de Lucien dans la commune de Le Ferré. De nombreuses personnalités locales, dont le Maire du village, soutenus par la Ligue des Droits de l'Homme se mobilisent. Et le 16 octobre 1924, le caporal Lucien Lechat est enfin inhumé dans le cimetière de Le Ferré, lors d'une grande cérémonie.

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS
Ministère de la Guerre - Ministère des Hommes

NOM : **LECHAT**

Prénoms : **Lucien Auguste René Raphaël**

Grade : **caporal**

Corps : **336^e régiment d'infanterie**

n° : **3291** au Corps - Cl. **1911**

Matricule : **807** au recrutement **VITRÉ**

Mort pour la France le **17 mars 1915**

Genre de Mort : **guerre**

Né le **21 avril 1891**

à **LE FERRÉ** Département **Ille et Vilaine**

Arrondissement Municipal pour Paris et Lyon :

n° du registre d'état civil :

Jugement rendu le :

Par le tribunal de :

acte de jugement transcrit le : **8 mars 1916**

à **LE FERRÉ (Ille et Vilaine)**

n° du registre d'état civil :

Site de décès de Lucien Lechat : shom.de.fr/defiles www.museedestormes.sp.difra.gouv.fr



Une cérémonie officielle de réhabilitation du caporal Lechat sera organisée le 29 avril 1934 au cimetière de Le Ferré.

LOUIS LEFOULON

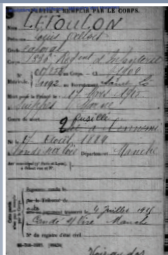
(1884 – 1915)



Louis Lefoulon est né à Condé sur Vire (dans la Manche) le 17 août 1884. Fils de cultivateur, il est employé aux Chemins de fer de l'Ouest à Caen.

Le 16 août 1913, il habite à Barneville-la-Campagne, et le 16 juin 1914, à Bréville (Calvados). Il existe malheureusement peu de documents relatant sa vie. Louis vivait maritalement et avait un fils, André.

Mobilisé dès le début de la guerre, il arrive au corps de Saint-Lô le 4 août 1914.



Acte de décès de Louis Lefoulon - Ministère de la Défense
www.mairiedesolonnees.sga.defense.gouv.fr

LOUIS GIRARD

(1886 – 1915)



Né le 2 octobre 1886 à Blainville-sur-Mer (dans la Manche), Louis Girard est horloger. Il remplit ses obligations militaires à Chauvencourt (Meuse), dans le 161^e Régiment d'Infanterie. Dès le 8 octobre 1907, il est incorporé comme soldat de 2^e classe, puis 1^{ère} classe le 25 septembre 1908. Il est enfin nommé caporal le 9 octobre 1908.

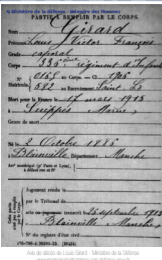
En septembre 1909, après son service militaire, il est envoyé en disponibilité avec un certificat de bonne conduite. Il se marie le 27 septembre 1909 à Saint-Mihiel (Meuse), deux jours après son retour, avec une meusienne de 24 ans, Marguerite Denay, lingère. Les époux reconnaissent ensuite leur fils, Roger, né préalablement le 1^{er} août 1907.

Louis Girard est affecté au Régiment d'Infanterie de Saint-Lô et le 1^{er} octobre 1909, il passe dans la réserve de l'armée active. Le couple part vivre en région parisienne où Louis s'installe comme horloger, puis à partir d'avril 1914 dans le XVII^e arrondissement de Paris.

Le 4 août 1914, Louis est appelé à la mobilisation générale et rejoint lui aussi le corps de Saint-Lô, où il commencera sa campagne dans l'armée française.



Stipulate du capitaine Louis Girard à la nécropole nationale de la Femme de Supply



Acte de décès de Louis Girard - Ministère de la Défense
www.mairiedesolonnees.sga.defense.gouv.fr

LA MÉMOIRE DES CAPORAUX (APRÈS LA GUERRE)

Pendant la Première Guerre Mondiale, on considère qu'environ 2500 soldats français ont été condamnés à mort en conseil de guerre, et qu'un peu plus de 600 d'entre eux ont été « fusillés pour l'exemple ». Après le conflit, ces affaires vont longtemps rester tabou en France, comme en témoigne le difficile combat de réhabilitation des familles de ces soldats. Seule une quarantaine d'entre eux sera réhabilitée dans les années 1920 ou 1930, grâce au soutien des associations d'anciens combattants et de la Ligue des droits de L'Homme.

Dans le cimetière communal de Sartilly, à l'emplacement de la tombe de Théophile MAUPAS, un monument commémoratif aux Caporaux de Souain est inauguré le 20 septembre 1925 à la suite d'une souscription. Ce monument a été réalisé par le sculpteur Paul MOREAU-VAUTHIER, à qui l'on doit également le Monument de l'Armée Noire de Reims et les bornes du souvenir, par le marbrier RIVIÈRE de Villiedieu les Poêles et le fondeur JORET.



Monument en hommage aux caporaux de Souain à Sartilly



«Les Sentiers de la Gloire» de Stanley Kubrick

En 1957, Stanley KUBRICK réalise le film *Les Sentiers de la gloire*, qui s'inspire en partie de l'affaire des caporaux de Souain. Cependant, le film perçu comme une critique directe de l'armée française et de ses états-majors est vivement contesté en France. Sous la pression, les producteurs décident de ne pas le distribuer dans ce pays, ainsi que dans d'autres pays européens. Ce n'est qu'en 1975 que le film sortira finalement sur les écrans français.

LA MÉMOIRE DES CAPORAUX (AUJOURD'HUI)

Il faut attendre le 1^{er} décembre 2007 pour que la commune de Suippes décide d'ériger un monument à la mémoire des quatre caporaux de Souain. L'affaire des quatre caporaux avait été jugée à Suippes dans la salle de la mairie, le 16 mars 1915. Le monument est placé près de l'église, sur le côté du corps de garde, à l'endroit même où les quatre hommes ont été enfermés dans l'attente de leur jugement. Il s'agit d'une œuvre du sculpteur meusien Denis Mellinger dit Melden, qui s'inspire du dessin « Fusillés » de Jacqueline Lainé, publié en 2002 dans son ouvrage Fusillés pour l'exemple : les caporaux de Souain, le 17 mars 1915.

Ce dernier monument apporte une nouvelle pierre à la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple de la Grande guerre. La population, venue nombreuse, a marqué avec dignité et respect cette page douloureuse de l'Histoire. Les descendants de deux des fusillés étaient également présents (les petits-fils de Théophile Maupas et de Louis Lefoulon).

Aussi, le 17 mars 2011 a été inauguré la rue Louis Girard à Aubervilliers.



Monument à la mémoire des caporaux de Souain à Suippes



«Fusillés pour l'exemple, les caporaux de Souain, 17 mars 1915» de Jacqueline LAINÉ



Croquis «Fusillés» de Jacqueline LAINÉ

Si on peut concevoir que les tribunaux militaires semblaient nécessaires en temps de guerre, un siècle s'est écoulé depuis. Le souvenir de ces événements reste encore sensible, mais l'opinion nationale a évolué. En 1998 lors d'un discours à Craonne pour le 80^e anniversaire de l'Armistice, Lionel Jospin alors Premier Ministre, a souhaité que les soldats « fusillés pour l'exemple », « épuisés par des attaques condamnées à l'avance », qui « refusèrent d'être des sacrifiés », « réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale ». Et le 11 novembre 2008, c'est Nicolas Sarkozy en tant que Président de la République, qui a rendu hommage à tous les morts de la Première Guerre mondiale, y compris les soldats français fusillés par leur commandement.

RECUEILLEMENTS (1915 – AUJOURD'HUI)



Obsèque du caporal Théophile Maupas à Sartilly le 9 août 1923.

Cortège amenant le corps du caporal
Lechat de Fougère à Le Ferré,
le 16 octobre 1924.



Inauguration le 20 septembre 1925, à la suite d'une souscription, du monument commémoratif aux Caporaux de Souain à Sartilly.

Cérémonie du Souvenir
le 21 novembre 2004 à Le Ferré.



Inauguration le 1^{er} décembre 2007 du monument à la mémoire des quatre caporaux de Souain à Suippes.